



Publié le 24 septembre 2021 à 19h01

Cette étude qui renforce le combat des irradiés de l'Île-Longue



Soutenu par l'association Henri-Pézerat, le travail de recherche universitaire coordonné par le sociologue

Jorge Munoz verse des données rigoureuses au combat des « irradiés » de l'Île-Longue pour la reconnaissance de leurs maladies professionnelles. (Le Télégramme/Yann Le Gall)
Lecture : 3 minutes.



Une étude sociologique de l'UBO sur d'anciens pyrotechniciens de l'Île-Longue certifie une surprévalence des cancers. Les « irradiés » espèrent qu'elle forcera la reconnaissance de l'État.

1 Une enquête inédite

Jorge Munoz, maître de conférences en sociologie, a divulgué, ce matin, vendredi 24 septembre, à l'UBO, les conclusions de la première enquête jamais réalisée auprès d'anciens personnels de la pyrotechnie de l'Île-Longue. Là où sont réceptionnés et assemblés des éléments de missiles nucléaires embarqués dans les sous-marins de la Marine nationale. Financé par l'Institut national du cancer, avec le soutien de la mutuelle familiale (ex-mutuelle de l'arsenal de Brest) et l'association Henri-Pézerat pour l'accès aux droits de réparation des travailleurs de l'Île-Longue, ce travail de recherche, démarré en 2018, a mobilisé le sociologue mais aussi des médecins généralistes, du travail et des juristes. Il a aussi reçu le concours d'Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire du groupement d'intérêt scientifique sur les cancers professionnels.

2 97 questionnaires, 23 cancers

L'étude s'est focalisée sur les personnels à l'œuvre, à l'Île-Longue, de 1972 à 1996. « Période sans radioprotection dans l'atelier de la pyrotechnie. » Le cadre méthodologique concernait potentiellement 200 personnes. « 54 étaient déjà décédées au lancement de l'enquête. Nous avons donc approché les 150 encore en vie. 97 ont accepté de remplir les questionnaires », détaille Jorge Munoz. Les réponses révèlent des éléments accablants. Parmi les 97 anciens de l'Île-Longue, 63 ont déclaré une maladie, dont 23 cancers. « La moyenne d'âge des décès (dans l'échantillon des 200 personnes) se situe à seulement 62 ans. »

3 Le lien avec les rayons ionisants percera-t-il le mur du ministère de la Défense ?

« Nous avons sorti ce bilan qui n'existe nulle part. Nous avons enfin la

preuve qu'un nombre très élevé de pathologies cancéreuses et autres (maladies cardiovasculaires, atteinte au système immunitaire...) mènent aux décès précoces des travailleurs de l'Île-Longue », brandit Annie Thébaud-Mony. Assez pour que l'État fasse le lien avec l'exposition au rayonnement des ondes alpha, gamma et neutroniques que les « irradiés » de l'Île-Longue tiennent pour évident dans leur souffrance non reconnue ? Pour l'heure, « son représentant conteste systématiquement, au tribunal, les demandes de reconnaissance de maladies professionnelles, pourtant inscrites dans la loi Morin (lymphomes, cancers digestifs...), et de faute inexcusable de l'État (employeur des anciens de l'Île-Longue). Soit en invoquant la prescription ou en faisant appel ».

4 Pas de radiomètre, pas de preuve

En cas d'appel, les victimes doivent apporter au tribunal la preuve du lien entre leur pathologie et leurs conditions de travail. « Mais, entre 1972 et 1996, nous n'avions rien qui nous permette de prouver cette exposition aux rayons ionisants. Les salariés n'ont été équipés de radiomètres qu'ensuite », signale cet ancien pyrotechnicien adhérent de l'asso Henri Pézerat, le souvenir édifiant de longues journées en simple bleu de chauffe auprès des têtes nucléaires. « C'est un parcours du combattant. Une veuve vient d'être déboutée au bout de dix ans de procédures », se désole Francis Talec, président du collectif des « irradiés » de l'Île-Longue.

5 Un travail pour l'avenir

« Aujourd'hui, nous voulons des réponses politiques », clame Francis Talec. « Que cesse le blocage institutionnel », enchérit Annie Thébaud-Mony. Les participants (enquêteurs comme sondés) à cette étude, qui révèle aussi des carences dans l'accompagnement post-professionnel, attendent qu'elle fasse bouger des lignes. Ce qui ouvrirait la porte à la reconnaissance d'autres salariés exposés au nucléaire (centrale de Brennilis), voire aux populations voisines des sites ? « Que ce travail de recherche permette déjà d'avancer les conditions de travail. Pas seulement dans le nucléaire mais aussi dans d'autres secteurs d'activité à risque, comme l'agriculture et ses pesticides », pointe un ancien de la pyrotechnie, toujours « irradié » mais avec une lueur d'espoir réanimée.



QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE UNE ENVELOPPE À FENÊTRE

